



Berne, le 25 septembre 2026

Combattre le moustique tigre de manière durable et innovante

Rapport du Conseil fédéral
établi en exécution du postulat 22.4018 Wyss
du 27 septembre 2022

Résumé

Concernant le point 1 : un programme national de la Confédération pour la surveillance du moustique tigre existe depuis 2013. Il constitue, avec les programmes de surveillance cantonaux, la base d'une lutte coordonnée contre le moustique tigre. Le système de déclaration des maladies transmissibles de la Confédération recense les principales maladies transmissibles par le moustique tigre. Depuis 2025, un plan de mesures de la Confédération fournit le modèle à suivre pour les mesures de la Confédération et des cantons afin d'identifier rapidement un risque d'épidémie et d'empêcher ou de limiter les transmissions autochtones. Pour plus d'informations, voir les chapitres 4.2, 5.1 et 5.3 à 5.5.

Concernant le point 2 : depuis la première apparition du moustique tigre dans le canton du Tessin en 2003, la Confédération et les cantons informent sur les nuisances et les dangers liés au moustique tigre. La répartition du moustique tigre variant fortement d'une région à l'autre, les mesures d'information sont adaptées aux conditions régionales. Pour plus d'informations, voir les chapitres 5.4, 5.5 et 7.

Concernant le point 3 : le développement et l'implémentation de telles méthodes sont en cours de la manière requise. Elles peuvent compléter les mesures établies dans les zones les plus touchées de Suisse, mais elles impliquent une plus grande complexité et des coûts plus élevés. Pour plus d'informations, voir le chapitre 6.

Zusammenfassung

Zu Punkt 1: Ein nationales Monitoringprogramm des Bundes zur Überwachung der Tigermücke existiert seit 2013. Es stellt, zusammen mit den kantonalen Überwachungsprogrammen, die Grundlage für eine koordinierte Bekämpfung der Tigermücke dar. Das Meldewesen des Bundes für übertragbare Krankheiten erfasst die wichtigsten von Tigermücken übertragbaren Krankheiten. Ein Massnahmenplan des Bundes liefert seit 2025 die Vorlage für die Massnahmen von Bund und Kantonen, um eine potenzielle Ausbruchsgefahr frühzeitig zu identifizieren und autochthone Übertragungen zu verhindern oder einzugrenzen. Weitere Informationen finden sich in den Kapiteln 4.2, 5.1 und 5.3-5.5.

Zu Punkt 2: Bund und Kantone informieren seit dem ersten Auftreten der Tigermücke im Kanton Tessin 2003 über die mit der Tigermücke verbundenen Belästigungen und Gefahren. Die Verbreitung der Tigermücke ist regional sehr unterschiedlich, entsprechend richten sich die Informationsmassnahmen nach den regionalen Gegebenheiten. Weitere Informationen finden sich in den Kapiteln 5.4, 5.5 und 7.

Zu Punkt 3: Die Entwicklung und Implementierung solcher Methoden sind in der geforderten Weise im Gange. Sie können in den stärker betroffenen Gebieten der Schweiz die etablierten Massnahmen ergänzen, sind aber mit grösserer Komplexität und höheren Kosten verbunden. Weitere Informationen finden sich im Kapitel 6.

Zu Punkt 4: Das geforderte Vorgehen ist seit Jahren Teil der vom Bund verfolgten Strategie. Vollständige Tilgungen oder grosse Reduktionen von etablierten Beständen waren in den letzten Jahren an verschiedenen Orten in der Schweiz möglich, erfordern aber jahrelanges, konsequentes Vorgehen. Weitere Informationen finden sich in den Kapiteln 4.2, 5.4, 5.5 und 7.

Compendio

Riguardo al punto 1: dal 2013 esiste un programma nazionale di monitoraggio della zanzara tigre. Insieme ai programmi di monitoraggio cantonali, esso costituisce la base per una lotta coordinata contro la zanzara tigre. Il sistema federale di notifica delle malattie trasmissibili registra le principali malattie trasmesse dalla zanzara tigre. Dal 2025 un piano d'azione della Confederazione fornisce il modello per le misure della Confederazione e dei Cantoni volte a identificare tempestivamente un potenziale rischio di epidemia e a prevenire o limitare le trasmissioni autoctone. Ulteriori informazioni sono disponibili nei capitoli 4.2, 5.1 e 5.3-5.5.

Riguardo al punto 2: sin dalla prima comparsa della zanzara tigre nel Cantone Ticino nel 2003, la Confederazione e i Cantoni informano sui fastidi e sui pericoli associati a questa zanzara. La diffusione della zanzara tigre varia notevolmente da una regione all'altra, pertanto le misure di informazione sono adeguate alle condizioni regionali. Ulteriori informazioni sono disponibili nei capitoli 5.4, 5.5 e 7.

Riguardo al punto 3: lo sviluppo e l'attuazione di tali metodi sono in corso come richiesto. Possono integrare le misure già in atto nelle zone più colpite della Svizzera, ma sono più complicati e costosi. Ulteriori informazioni sono disponibili nel capitolo 6.

Riguardo al punto 4: la procedura richiesta fa parte da anni della strategia perseguita dalla Confederazione. Negli ultimi anni è stato possibile eradicare completamente o ridurre notevolmente le popolazioni consolidate in diverse località della Svizzera, ma ciò richiede un'azione coerente e pluriennale. Ulteriori informazioni sono disponibili nei capitoli 4.2, 5.4, 5.5 e 7.

Table des matières

1	Mandat	6
2	Structuration du rapport, définition de certains termes utilisés.....	7
3	Implantation et développement du moustique tigre en Suisse	7
3.1	Propagation du moustique tigre en Suisse.....	8
3.2	Transmission autochtone de maladies par des moustiques en Suisse	9
4	Activités, organes et instruments de la Confédération	10
4.1	Surveillance et coordination de la lutte contre le moustique tigre.....	10
4.2	Surveillance des maladies transmises par le moustique tigre	14
4.3	Coordination des activités environnementales et de santé publique par le sous-organe « One Health ».....	14
4.4	Plan de mesures « Recommandations pour la réduction du risque de cas autochtones de dengue, de chikungunya et de Zika ».....	15
4.5	Guide : Procédures standardisées de lutte contre les moustiques <i>Aedes albopictus</i> (moustique tigre)	18
5	Techniques en complément du contrôle intégré des vecteurs.....	18
6	Conclusion et perspectives	20
7	Illustrations.....	22

1 Mandat

Par le présent rapport, le Conseil fédéral donne suite au postulat 22.4018 « Combattre le moustique tigre de manière durable et innovante », déposé par la conseillère nationale Sarah Wyss. Texte du postulat¹ :

« Le moustique tigre se propage de plus en plus, et ce principalement en raison du changement climatique. Cela peut avoir des conséquences dévastatrices sur la santé de la population. Dans de nombreux pays tropicaux, le moustique tigre est le vecteur de maladies comme la dengue ou le chikungunya. En Italie et en France, il a déjà provoqué des épidémies locales d'agents pathogènes qui n'étaient pas encore endémiques en Europe. Certains cantons tels que le Tessin ou Bâle-Ville combattent d'ores et déjà activement ces moustiques, notamment par des campagnes de monitoring et d'information. En outre, au mois d'août 2022, des chercheurs ont lancé au Tessin un essai visant à freiner la propagation du moustique tigre à l'aide de mâles stérilisés. Il s'agit néanmoins d'efforts régionaux, qui compliquent la mise en place d'une stratégie de lutte efficace en termes de temps et de coûts. Le Conseil fédéral a répondu de manière évasive à l'interpellation 21.3521² sous prétexte que ce sujet ne relevait pas de sa compétence. Il a notamment évoqué des projets (supra)cantonaux de lutte contre le moustique tigre, dont ceux de Bâle (projet trinational) et de la région lémanique. Il ne prévoit malheureusement aucune autre action, bien que le moustique tigre puisse mettre en danger la santé de personnes, indépendamment de leur canton, si l'on n'agit pas de manière proactive.

Le Conseil fédéral est chargé de :

- 1. mettre en place, avec les cantons et en collaboration avec les instituts de recherche, un monitoring supracantonal de la propagation du moustique tigre pour l'ensemble de la Suisse ;*
- 2. mener/coordonner une campagne d'information en collaboration avec les cantons afin de sensibiliser la population aux risques liés au moustique tigre ;*
- 3. lancer ou soutenir des projets reposant sur les connaissances scientifiques les plus récentes en matière de lutte contre le moustique tigre (la méthode du professeur Zhiyong Xi, par exemple) sous la direction des instituts de recherche ; à cet égard, il convient de collaborer étroitement avec les cantons ;*
- 4. combattre rigoureusement les nouvelles espèces dès leur apparition avec l'objectif de les éradiquer complètement ; cela permettra de réduire au minimum les risques pour la population ainsi que les coûts et les efforts à déployer. »*

¹ [22.4018 | Combattre le moustique tigre de manière durable et innovante | Objet | Le Parlement suisse](#)

² [21.3521 | Combattre le moustique tigre de manière durable et innovante | Objet | Le Parlement suisse](#)

2 Structuration du rapport, définition de certains termes utilisés

Sauf mention contraire, le rapport rend compte de la situation à fin 2025. Le chapitre 4 retrace l'implantation et le développement du moustique tigre (*Aedes albopictus*) en Suisse. Le chapitre 5 décrit les mesures mises en œuvre pour lutter contre sa propagation, les organes fédéraux impliqués et les instruments disponibles, notamment les recommandations de la Confédération pour la réduction du risque de maladie à transmission vectorielle³ (chap. 5.4), et les procédures standardisées de lutte contre le moustique tigre⁴ (chap. 5.5). Le chapitre 6 présente les méthodes applicables en complément du contrôle intégré des vecteurs. Le chapitre 7 esquisse les conclusions et les perspectives, et le chapitre 8 regroupe les figures citées dans le présent rapport.

Glossaire

- **Adulticide** : produit utilisé contre les animaux (insectes) au stade adulte.
- **Autochtone** : d'origine indigène, ici transmission de maladie sans lien avec un voyageur ou un autre cas connu.
- **BTI** : abréviation de *Bacillus thuringiensis israelensis*, bactérie vivant naturellement dans les sols et utilisée comme traitement biologique contre les larves de moustiques.
- **Larvicide** : produit utilisé contre les animaux (insectes) au stade larvaire.
- **Vecteur** : organisme vivant capable de transmettre un agent pathogène d'un être vivant infecté à un autre (animal ou personne), de manière active (moustique : l'agent pathogène vit et se multiplie à l'intérieur de son corps) ou passive (mouche : transporte le pathogène sur l'extérieur de son corps sans qu'il s'y multiplie).

3 Implantation et développement du moustique tigre en Suisse

Le présent rapport se concentre sur la progression du moustique tigre en Suisse et sur les principales maladies qu'il est susceptible de transmettre à l'être humain (dengue, chikungunya, zika). Le moustique tigre est une espèce exotique particulièrement envahissante, qui se caractérise par une forte capacité d'adaptation aux milieux urbains et par une activité essentiellement diurne qui altère la qualité de vie des populations exposées. Il est le vecteur de diverses maladies subtropicales et tropicales⁵. Le moustique tigre se propage principalement le long des axes de circulation (transport de personnes et de marchandises). Au cours des dernières années, il n'a cessé de

³ [Massnahmenplan_Dengue-Chikungunya-Zika_2025_FR.pdf](#)

⁴ [Procedures-standardisees-de-lutte-contre-les-moustiques-Aedes-albopictus.pdf](#)

⁵ [CDC's Most \(un\)Wanted Mosquitoes | Dengue | CDC](#), [Surveillance and Control of Aedes aegypti and Aedes albopictus in the United States](#), [Aedes albopictus - Factsheet for experts](#)

progresser dans l'espace européen⁶, induisant une hausse des cas locaux de dengue et de chikungunya, notamment dans les régions sud de l'Europe. Ces maladies n'étant endémiques ni en Suisse ni en Europe, les cas observés correspondent à des cas importés résultant de l'infection de personnes ayant voyagé dans des régions où ces virus sont en circulation⁷.

3.1 Propagation du moustique tigre en Suisse

Les données collectées dans le cadre de la surveillance nationale du moustique tigre depuis 2013 (chap. 5.1) mettent en évidence une situation régionale très hétérogène (fig. 1, chap. 8). Le moustique tigre est désormais bien implanté dans trois cantons (Genève, Bâle-Ville, Tessin). En l'absence de mesures de lutte adaptées, les effectifs atteints – ainsi que le comportement particulièrement agressif et l'activité essentiellement diurne – induiraient une dégradation notable de la qualité de vie des populations concernées et pourraient favoriser l'apparition de premiers cas de transmission autochtone de maladies tropicales telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. Dans sept cantons (Argovie, Bâle-Campagne, Grisons, Saint-Gall, Vaud, Valais, Zurich), le moustique tigre est établi de manière durable, ce qui rend son éradication impossible. À ce stade, il n'est pas encore trop inconfortable pour les populations concernées. Le risque de transmission autochtone de maladies demeure lui aussi faible. La mise en œuvre de mesures de lutte adaptées permet toutefois de contenir sa progression et d'éviter une aggravation de la situation. Dans dix cantons (Berne, Fribourg, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Uri, Zoug), le moustique tigre n'a été détecté que de façon sporadique. Les sites sur lesquels il a été identifié doivent faire l'objet d'une surveillance et de mesures d'éradication afin d'empêcher son implantation. Le moustique tigre est à ce jour totalement absent de six cantons (les deux demi-cantons d'Appenzell, Glaris, Jura, Obwald, Schwytz).

Au vu de l'évolution observée, il faut s'attendre à voir le moustique tigre s'implanter et se propager sur le Plateau, dans la plaine du Rhin supérieur ainsi que dans les vallées alpines et préalpines. Les grandes agglomérations semblent particulièrement exposées en raison de l'effet d'îlot de chaleur urbain, de la forte affinité de l'espèce pour les milieux urbanisés et du risque élevé d'introduction. Le moustique tigre s'est propagé le plus rapidement et a atteint les effectifs les plus élevés dans la ville et la région de Bâle, dans le canton de Genève et au Tessin (hors vallées alpines septentrionales). Ces trois régions présentent, outre un climat nettement plus doux que la moyenne, les caractéristiques suivantes : 1) situation au croisement des principales voies de circulation, 2) proximité de pays où le moustique tigre est déjà bien implanté, 3) déplacements transfrontaliers quotidiens (plus de 400 000 personnes au total). Les données recueillies suggèrent l'existence d'une corrélation entre ces trois facteurs et la propagation de l'espèce, hypothèse cohérente avec le fait que le moustique tigre est transporté passivement sur de longues distances par les déplacements de personnes et le transport de marchandises. Un « débordement » de l'espèce s'observe

⁶ [Aedes albopictus - current known distribution: June 2025](#)

⁷ [Historical data on local transmission of dengue in the EU/EEA. Historical data on local transmission in the EU/EEA of chikungunya virus disease](#)

vers les régions voisines : vers le canton de Vaud depuis la région de Genève, vers les cantons de Bâle-Campagne, de Soleure et d'Argovie depuis le canton de Bâle-Ville, vers le Val Mesolcina (sud-est des Grisons) depuis la région de Bellinzone. Depuis 2025, deux districts valaisans sont aussi fortement touchés.

La diffusion du moustique tigre en Suisse présente donc un tableau assez contrasté. Dans une bonne partie du pays, l'espèce est peu présente, voire totalement absente, et ne représente pas de nuisance particulière ni de risque pour la santé publique. Dans les régions d'altitude, cette situation ne devrait pas évoluer à moyen ou long terme. Le moustique tigre peut s'établir et se propager dans les régions de faible altitude ou au climat plus tempéré, où il est susceptible d'atteindre des effectifs suffisants pour altérer notablement la qualité de vie des populations et présenter un risque pour la santé publique. C'est le cas dans les régions de Bâle et de Genève, ainsi qu'au Tessin. Des mesures différentes doivent être mises en œuvre pour freiner la propagation de l'espèce selon la région, le canton et la commune concernés. Pour lutter contre le moustique tigre, la Confédération a élaboré un plan de mesures⁸ distinguant sept phases et mis au point des procédures de lutte standardisées⁹. Ces instruments sont présentés respectivement aux chapitres 5.4 et 5.5.

3.2 Transmission autochtone de maladies par des moustiques en Suisse

Jusqu'à la fin de l'année 2025, aucun cas de transmission autochtone d'agents pathogènes à l'être humain par le moustique tigre n'avait été recensé en Suisse. Le premier cas de transmission autochtone du virus du Nil occidental a été enregistré fin 2025 au Tessin¹⁰. Ce virus n'a pas pour vecteur principal le moustique tigre, mais des moustiques indigènes tels que le moustique commun¹¹ (*Culex pipiens*). Ce premier cas de transmission autochtone du virus du Nil occidental n'a rien de surprenant. En effet, ce virus a été décelé pour la première fois chez des moustiques indigènes en 2022 au Tessin, et plusieurs flambées de fièvre du Nil occidental ont été observées ces dernières années dans les pays voisins.

⁸ [Massnahmenplan Dengue-Chikungunya-Zika 2025 FR.pdf](#)

⁹ [Standardisierte-Verfahren-zur-Bekämpfung-von-Aedes-albopictus.pdf](#)

¹⁰ [Repubblica e Cantone Ticino - Primo caso autoctono di West Nile Virus in Ticino – Nessun rischio attuale per la popolazione](#)

¹¹ [Culex pipiens - Factsheet for experts](#)

4 Activités, organes et instruments de la Confédération

La protection de la population contre le moustique tigre et les maladies qu'il transmet repose sur la mise en œuvre de mesures dans les domaines de l'environnement et de la santé publique. La coordination interdisciplinaire des activités aux niveaux fédéral et cantonal est essentielle pour garantir l'efficacité des mesures. Dans le domaine environnemental, les bases légales pertinentes sont la loi sur la protection de l'environnement (LPE)¹², notamment ses art. 29f, 38, al. 2, et 44, et l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE)¹³. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est tenu de mettre en place un système de monitoring pour les moustiques exotiques envahissants (art. 51 ODE) et de coordonner, si nécessaire, les mesures cantonales prises contre ces organismes, en particulier les mesures de lutte (art. 52 ODE). En matière de santé publique, la base légale à considérer est principalement la loi sur les épidémies¹⁴, en particulier ses art. 30 et 47, dont les dispositions sont précisées par plusieurs ordonnances d'exécution. Les cantons effectuent des enquêtes épidémiologiques, ordonnent la mise en œuvre des mesures nécessaires et sont responsables de la planification des mesures, de la surveillance et de la gestion des situations de crise. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est chargé de la surveillance des maladies chez l'être humain, fournit un appui technique aux cantons et assure la coordination des mesures prises au niveau fédéral. Les tâches de coordination du sous-organe « One Health » sont régies par les art. 83 et 84 de l'ordonnance sur les épidémies¹⁵.

4.1 Surveillance et coordination de la lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre a été détecté pour la première fois en Suisse en 2003, dans le canton du Tessin, où il a très rapidement progressé. Pour faire face à cette expansion, le Tessin a sollicité en 2006 l'aide de la Confédération, qui suit depuis l'évolution du moustique tigre sur le territoire. S'appuyant sur l'expérience et les connaissances acquises par les autorités tessinoises, la Confédération a élaboré en 2011 un plan national de lutte contre le moustique tigre¹⁶. Le premier programme national de surveillance, financé par l'OFEV, a été mis en place en 2013. Il montre que le moustique tigre est transporté le long des principales voies de communication et que des spécimens ont été identifiés jusqu'au nord des Alpes¹⁷. Une étude¹⁸ réalisée par la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW) sur mandat de l'OFEV a constitué le point de départ d'une collaboration renforcée entre la Confédération et les

¹² [RS 814.01 | Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement \(LPE\)](#)

¹³ [RS 814.911 | Ordonnance du 10 septembre 2008 sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement \(ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE\)](#)

¹⁴ [RS 818.101 | Loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme \(loi sur les épidémies, LEp\)](#)

¹⁵ [RS 818.101.1 | Ordonnance du 29 avril 2015 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme \(ordonnance sur les épidémies, OEep\)](#)

¹⁶ [admin.ch/fr/nsb?id=39942](#)

¹⁷ [admin.ch/fr/nsb?id=51051](#)

¹⁸ [die_tigermuecke_eineherausforderungfuerdieschweiz-situationundha.pdf](#)

cantons. Cette collaboration a permis l'élaboration, en 2017, d'un guide d'orientation destiné aux autorités cantonales et communales contenant des mesures concrètes, ainsi que la création du Réseau suisse Moustiques (RSM)¹⁹. Après son actualisation en 2019²⁰, le guide d'orientation a été remplacé en 2025 par des recommandations de la Confédération visant la réduction du risque de cas autochtones de dengue, de chikungunya et de zika²¹ (plan de mesures, chap. 5.4) et des procédures standardisées de lutte contre le moustique tigre²² (chap. 5.5).

Surveillance et coordination par le RSM

Le RSM est opérationnel depuis 2020. Il compte quatre centres de signalement régionaux et un service national de coordination hébergé auprès de la Haute école spécialisée de Suisse italienne (SUPSI). Ce service coordonne l'ensemble des activités menées par le RSM pour le compte de la Confédération (fig. 2, chap. 8). Les missions du RSM sont principalement les suivantes : mettre en œuvre un programme de surveillance nationale (chap. 4.1 et 5.1) ; recenser, valider et évaluer à l'échelle nationale les signalements de moustiques exotiques envahissants ; transmettre les données aux services spécialisés cantonaux et au centre de compétence de la Confédération pour la faune sauvage de Suisse « info fauna » ; mettre des informations à disposition de la population, des autorités et des médias dans les trois langues officielles, ainsi qu'en anglais ; assister les cantons (et les communes, le cas échéant) dans l'élaboration de leurs programmes de surveillance et la mise en œuvre de leurs mesures de lutte contre le moustique tigre. Ces tâches sont confiées à des institutions suisses disposant d'une expertise reconnue en Suisse et à l'étranger dans les domaines concernés. Chaque centre de signalement gère les signalements émanant d'un quart des cantons environ (tab. 1).

En plus de définir un rayon d'action cohérent pour chaque centre, ce modèle de répartition permet de prendre en considération les spécificités linguistiques régionales et les coopérations existantes. Cette forme d'organisation présente également l'avantage de favoriser la collaboration supracantonale, régionale et transfrontalière, comme en témoignent le projet mené dans la région du Rhin supérieur²³ et la carte de répartition du moustique tigre établie par les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne²⁴.

¹⁹ [Home_fr - Swiss mosquito network](#)

²⁰ [Richtlinien zur bekämpfung invasiver Stechmücken in der Schweiz](#)

²¹ [Massnahmenplan_Dengue-Chikungunya-Zika_2025_FR.pdf](#)

²² [Procedures-standardisees-de-lutte-contre-les-moustiques-Aedes-albopictus.pdf](#)

²³ Carte commune établie par les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne: [GeoView BL](#)

²⁴ Projet Interreg trinational : [TIGER – une plateforme d'information sur le moustique tigre dans la région du Rhin Supérieur](#)

Centre de signalement	Institution responsable	Cantons couverts
Nord-est	Fachstelle Schädlingsprävention Stadt Zürich	ZH, ZG, TG, SG, AI, AR, SH
Nord-ouest	Swiss Tropical and Public Health Institute (SwissTPH)	BS, BL, AG, SO, LU, BE, OW, NW
Sud-est	SUPSI	TI, GR, UR, SZ, GL
Ouest	Université de Lausanne	VD, VS, GE, NE, JU, FR

Tableau 1 – Cantons couverts par les quatre centres de signalement régionaux du RSM

Surveillance active à l'échelle nationale

Après la mise en œuvre réussie du premier programme pilote en 2013, la surveillance du moustique tigre sur le territoire national s'est concentrée entre 2014 et 2022 sur les voies de propagation « classiques » que sont les routes nationales. Le dispositif a été complété par la mise en place de pièges au niveau des gros aéroports et du complexe portuaire de Bâle. Le moustique tigre se propageant principalement par le trafic routier, cette approche a permis d'estimer précocement les risques, notamment pour la région densément peuplée du Plateau. Le RSM a mobilisé chaque année des moyens supplémentaires en faveur des cantons. Ces ressources ont été utilisées pour couvrir temporairement des lacunes au niveau du réseau national de surveillance ou mettre en place une surveillance dans des endroits où un signalement du moustique tigre avait été confirmé. La surveillance ciblée des aires d'autoroutes a ainsi permis de mettre en évidence la dissémination du moustique tigre le long de l'A2 et de l'A13, sur les axes nord-sud entre le Tessin et Bâle d'une part et entre le Tessin et Saint-Gall d'autre part, ainsi que le long de l'A1, sur l'axe est-ouest entre la Suisse orientale et Genève²⁵.

Le nouveau plan de surveillance élaboré en 2023 cible les lieux à haut risque d'introduction du moustique tigre tels que les aires de camping, les emplacements pour camping-cars et les arrêts et gares de bus longue distance. Les sites à inspecter sont définis chaque année en collaboration avec les services cantonaux compétents. Le plan prévoit l'inspection d'au moins un site par canton. La figure 3 (chap. 8) montre les lieux d'installation des pièges pour l'année 2025 : le moustique tigre a été identifié sur 7 sites de piégeage sur 48 (contre 14 sites sur 46 en 2024 et 7 sites sur 40 en 2023). Le nouveau plan de surveillance cible prioritairement les sites à risque élevé d'introduction du moustique tigre qui ne faisaient pas l'objet d'une surveillance active jusque-là. Cette approche a permis d'identifier, en trois ans, un nombre important de spécimens dans des secteurs jusqu'alors considérés comme indemnes. La plupart des cantons concernés ont procédé sur ces sites à des inspections complémentaires

²⁵ [Surveillance of invasive Aedes mosquitoes along Swiss traffic axes reveals different dispersal modes for Aedes albopictus and Ae. japonicus](#)

l'année qui a suivi la détection du moustique tigre et/ou mis en place leur propre programme de surveillance.

Surveillance passive au plan national via les signalements de la population

Le site Internet du RSM permet de recueillir les signalements de moustiques tigres émanant de la population. Ces signalements sont automatiquement transmis pour examen au centre régional concerné (tab. 1). Si les analyses confirment que les spécimens signalés sont bien des moustiques tigres, le service cantonal compétent est informé. Les signalements de moustiques tigres n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. En 2025, 2639 signalements ont été enregistrés au total, dont 2537 (96 %) exploitables. Parmi eux, 774 (31 %) concernaient des moustiques tigres (en rouge sur la fig. 4, chap. 8)²⁶. Comme la figure 1, la figure 4 fait clairement apparaître les trois régions les plus touchées (Genève, Bâle, Tessin). Le fait que le Tessin semble moins impacté s'explique notamment par l'implantation du moustique tigre dans le canton depuis plusieurs années. Son expansion y est bien connue grâce au programme de surveillance cantonale mis en place²⁷, et la population n'est désormais plus sollicitée pour contribuer à sa détection. En revanche, dans les régions en revanche où le moustique tigre n'a pas été introduit ou n'est pas encore établi, les signalements de la population sont d'une aide précieuse pour les autorités cantonales. En règle générale, des inspections régulières sont planifiées sur les sites où l'espèce a été décelée. Ces investigations sont menées dans les phases précoces de l'établissement du moustique tigre, souvent par le RSM, en concertation avec le service cantonal compétent ou sur mandat de celui-ci. Lorsque le moustique tigre est largement établi, la responsabilité des mesures de surveillance et de lutte incombe au canton et aux communes concernés.

Coordination des mesures cantonales de lutte

Les mesures cantonales de lutte contre le moustique tigre sont coordonnées au niveau institutionnel par le Cercle Exotique²⁸, le groupe de travail de la Conférence des services de l'environnement de la Suisse (CCE) spécialisé dans les questions liées aux organismes exotiques, ainsi que les services cantonaux compétents. Au niveau technique, la coordination est assurée par les centres de signalement régionaux (tab. 1), en partenariat avec les services cantonaux et communaux compétents (fig. 2, chap. 8). Les centres de signalement régionaux proposent, outre une large gamme de prestations de conseil, diverses mesures de soutien, notamment un accompagnement pratique sur le terrain.

²⁶ La fig. 4 (chap. 8) fait également apparaître, en jaune, les signalements pour le moustique de brousse asiatique (*Aedes japonicus*). Originnaire d'Asie du Sud-Est, cette espèce s'est disséminée au cours des vingt dernières années essentiellement dans la région du Plateau. Le moustique de brousse asiatique présente des similitudes morphologiques avec le moustique tigre. Il est toutefois moins incommodant pour l'être humain. Le présent rapport ne s'y intéresse pas spécifiquement dans la mesure où il n'est pas considéré comme un vecteur principal de maladies ([Moustiques invasifs - Swiss mosquito networks](#)).

²⁷ [SUPSI | La zanzara tigre – Quanto zanzara tigre c'è quest'anno?](#)

²⁸ [CCE | Groupes de travail](#)

Les données recueillies dans le cadre des activités de surveillance permettent d'une part d'identifier précocement les nouvelles zones colonisées par le moustique tigre afin d'y mettre en œuvre les mesures de lutte appropriées, et d'autre part d'élaborer les contenus nécessaires pour sensibiliser la population. Des supports d'information fondés sur des données régulièrement actualisées comme la carte établie par les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne²⁹ permettent de suivre l'évolution de la propagation de l'espèce. Ces informations sont essentielles dans la mesure où la lutte contre le moustique tigre sur des biens-fonds et dans des espaces privés ne peut être menée efficacement qu'avec la contribution de la population. Les effectifs de moustiques tigres, estimés à partir du nombre d'individus sur un site donné, constitue un paramètre déterminant dans l'évaluation du risque de transmission autochtone de maladies. Dans les zones encore peu impactées, les délégués cantonaux – et communaux, le cas échéant – chargés du pilotage de la lutte contre le moustique tigre sont impliqués dans l'organisation des activités de surveillance. Un réseau de partage d'expériences visant à coordonner les actions a par ailleurs été mis en place par les services spécialisés des cantons dans lesquels le moustique tigre est déjà bien établi, si bien que des plans cantonaux définissant une réponse concertée en cas de transmission autochtone de maladies existent déjà ou sont élaboration^{30, 31, 32, 33}.

4.2 Surveillance des maladies transmises par le moustique tigre

Les maladies transmises par le moustique tigre (dengue, chikungunya, zika, fièvre jaune) sont soumises à déclaration en Suisse. Leur surveillance est passive, ce qui signifie qu'il n'y a pas de recherche active des cas. Ceux-ci sont détectés par les médecins lors de consultations ou par les laboratoires à l'occasion d'analyses biologiques, et recensés après confirmation du diagnostic et déclaration aux autorités sanitaires. Le système de déclaration obligatoire est géré par l'OFSP³⁴. Établie de longue date, la procédure de déclaration est décrite brièvement au chapitre 5.4 et détaillée dans le plan de mesures³⁵ de la Confédération.

4.3 Coordination des activités environnementales et de santé publique par le sous-organe « One Health »

Intégré à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, le sous-organe « One Health » coordonne la collaboration interdisciplinaire entre la Confédération et les cantons, ainsi que les acteurs de la médecine humaine, de la médecine animale, de l'environnement et de l'agriculture. L'identification, la surveillance, la prévention et la lutte contre les maladies à transmission vectorielle est l'une

²⁹ Carte commune établie par les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne: [GeoView BL](#)

³⁰ [Sorveglianza cantonale - GLZ \(DSS\) - Repubblica e Cantone Ticino, La zanzara tigre](#)

³¹ [Denque, Chikungunya und Zika | bs.ch, Microsoft Word - 2025_08_20_Massnahmenplan für die Bevölkerung.docx](#)

³² [Landratsgeschäfte ab Juli 2015 - Kanton Basel-Landschaft - Kanton BL Standardbrief](#)

³³ [Pas de moustique tigre chez moi | ge.ch](#)

³⁴ [Déclaration des maladies infectieuses](#)

³⁵ [Massnahmenplan_Dengue-Chikungunya-Zika_2025_FR.pdf](#)

des quatre priorités stratégiques définies par le comité de direction « One Health » pour la période 2023 à 2027³⁶. La coordination des activités est confiée au groupe de travail inter-offices sur les vecteurs (GIV), créé en 2023³⁷. Les missions du GIV sont notamment les suivantes (objectifs 1 à 6) :

1. Hiérarchiser les zoonoses à transmission vectorielle et les vecteurs
2. Élaborer des mesures visant à réduire le risque de transmission autochtone de la dengue, du chikungunya et du zika en Suisse
3. Surveiller la propagation du moustique tigre et contrôler les effectifs
4. Surveiller les maladies transmises par les tiques et freiner les épidémies
5. Communiquer de manière ciblée et coordonnée sur les mesures de prévention et de lutte
6. Élaborer des mesures visant à réduire le risque de transmission autochtone de la fièvre du Nil occidental à l'être humain et les ajuster en fonction de l'évolution de la situation

Les objectifs 2 et 3 concernent le moustique tigre et les maladies qu'il transmet. Un plan de mesures a été élaboré par l'OFSP en vue de leur réalisation³⁸ (chap. 5.4). Les procédures standardisées de lutte contre le moustique tigre sont décrites dans un document distinct³⁹ (chap. 5.5). Les autres objectifs s'appliquent aux autres vecteurs et aux maladies qui leur sont associées.

4.4 Plan de mesures « Recommandations pour la réduction du risque de cas autochtones de dengue, de chikungunya et de Zika »

La lutte contre le moustique tigre constitue un défi majeur. Elle implique la mise en œuvre de mesures coordonnées et durables, fondées sur des données issues de la recherche scientifique. Le plan de mesures⁴⁰ publié en 2025 par l'OFSP a été élaboré sur mandat du sous-organe « One Health ». Il fournit aux cantons une base uniforme pour l'élaboration de leurs propres programmes de surveillance, de prévention et de lutte contre le moustique tigre. Il clarifie les compétences pour l'exécution des différentes tâches, décrit les méthodes de surveillance et de lutte selon le degré d'implantation de l'espèce, détaille les approches diagnostiques et structure la communication en cas de crise. Les mesures préconisées sont destinées à être mises en œuvre dans le cadre des structures administratives existantes, dans le respect de la répartition légale des compétences. Le plan de mesures garantit l'application, à l'échelle du pays, d'une procédure uniforme afin de prévenir la transmission de virus localement ou de limiter aussi rapidement que possible sa propagation. L'articulation en sept phases permet d'évaluer le degré d'implantation du moustique tigre et la prévalence de maladies à transmission vectorielle dans un canton, et de définir des mesures adaptées à chaque situation :

³⁶ Décision du comité de direction « One Health » du 24 avril 2023

³⁷ [One Health \(Une seule santé\)](#)

³⁸ [Massnahmenplan_Dengue-Chikungunya-Zika_2025_FR.pdf](#)

³⁹ [Procedures-standardisees-de-lutte-contre-les-moustiques-Aedes-albopictus.pdf](#)

⁴⁰ [Massnahmenplan_Dengue-Chikungunya-Zika_2025_FR.pdf](#)

Phase 0 – Absence de vecteurs : la surveillance de vecteurs a été mise en place ou le sera. Les questions de compétence au sein du canton sont réglées et les structures ad hoc, mises en place.

Phase 1 – Vecteurs isolés : la surveillance est poursuivie et complétée par des mesures ciblées de prévention et de lutte, destinées à empêcher l'établissement d'une population de vecteurs.

Phase 2 – Vecteurs établis : la surveillance, la prévention et le contrôle des vecteurs sont complétés par des mesures de sensibilisation des professionnels de la santé afin de réduire au minimum le risque de cas autochtones.

Phase 3 – Vecteurs établis et au moins un cas importé : la sensibilisation des professionnels de la santé est renforcée, le diagnostic et le dépistage des personnes chez lesquelles une infection est suspectée sont étendus, une gestion systématique des cas est mise en place afin d'empêcher, par des mesures de contrôle des vecteurs, des transmissions locales à partir d'un cas importé.

Phase 4 – Vecteurs établis et au moins un cas autochtone dans une zone : la surveillance des vecteurs est poursuivie, tandis que les mesures de contrôle locales sont intensifiées. Les professionnels de la santé sont sensibilisés de manière ciblée, des informations sur les possibilités de dépistage et les critères de diagnostic sont mises à disposition. Les autorités veillent à une communication active avec le grand public, afin de détecter et de prévenir de nouvelles infections et d'éviter la propagation.

Phase 5 – Vecteurs établis et cas autochtones dans plusieurs zones : les mesures existantes sont étoffées. La lutte contre les vecteurs est renforcée à grande échelle. La gestion de crise est étendue. Le travail d'information du public est élargi. L'OFSP soutient ou coordonne si nécessaire des enquêtes épidémiologiques.

Phase 6 – Vecteurs établis et épidémie : toutes les mesures des phases précédentes sont maintenues ; viennent s'y ajouter l'intensification du contrôle des vecteurs au niveau local ainsi que l'allocation de ressources suffisantes pour la gestion de crise. La Confédération participe à la lutte afin de garantir une réaction coordonnée et efficace.

La surveillance du moustique tigre comprend la mise en place ciblée de pièges à œufs (*ovitraps*) et de pièges pour adultes, l'échantillonnage ciblé de gîtes larvaires potentiels et l'analyse des données recueillies. Au cours de la phase 0, les mesures visent à détecter la présence éventuelle de vecteurs. La surveillance systématique des œufs et des larves commence à partir de la phase 2, l'analyse du virus chez les moustiques à la phase 3. Le périmètre géographique s'étend de façon dynamique à chaque nouveau signalement validé. Les observations de terrain servent à mesurer les effectifs de moustiques tigres, identifier les périodes d'activité, détecter précocement l'extension de l'aire de répartition et évaluer l'impact des mesures mises en œuvre. Les mesures de prévention et de lutte se concentrent en premier lieu sur l'élimination des gîtes larvaires potentiels (eaux stagnantes) dans les espaces publics comme privés (couverture des réservoirs d'eau, traitement des gîtes larvaires inaccessibles au moyen d'un larvicide biologique à base de BTI). Très peu d'eau suffisant pour la ponte des œufs et leur éclosion, l'élimination des eaux stagnantes est une priorité absolue. Aux phases 1 à 6, l'application de larvicides est systématique dès lors que des populations de moustiques sont détectées. Dans le meilleur des cas, ils permettent l'éradication complète des populations établies ou en cours d'implantation. L'adoption de mesures au niveau communal est essentielle, les gîtes larvaires étant

le plus souvent situés dans des espaces privés, en particulier dans les jardins. L'application d'adulticides est préconisée aux phases 3 à 6 en cas de risque avéré de transmission de maladies.

La détection de cas de maladie chez l'être humain se fonde sur la combinaison de diagnostics moléculaires et sérologiques. Pour les cas importés, la classification s'effectue selon des critères cliniques et de laboratoire spécifiques. À partir de la phase 3, les analyses diagnostiques sont élargies et une gestion systématique des cas est mise en place. La planification des ressources fondée sur le risque repose sur différents indicateurs : la durée du séjour à l'étranger, la période de la journée où des piqûres ont été observées, la présence ou l'absence de végétation, le comportement des moustiques (activité diurne ou nocturne) et l'altitude. La gestion des cas de maladie comprend la déclaration des cas, la réalisation d'enquêtes épidémiologiques, l'identification du lieu d'infestation, l'évaluation du risque, la décision de mettre en œuvre des mesures complémentaires de lutte antivectorielle, la communication avec les personnes concernées et la mise en place d'un suivi. Les structures correspondantes sont définies au niveau cantonal et suivent un schéma standardisé. Les critères pris en considération pour prévenir le risque épidémique sont le moment de l'infection virale, le lieu de séjour, le risque d'exposition, les effectifs de moustiques tigres, la période de l'année, la probabilité d'introduction et le degré d'implantation local du vecteur.

La lutte contre le moustique tigre intègre également des mesures de communication. Celles-ci varient selon la phase considérée (prévention / sensibilisation, information en cas de maladie ou de flambée épidémique). Les groupes cibles sont la population, les professionnels de santé, les acteurs politiques, les médias et les communes. En matière de prévention, les messages portent essentiellement sur l'élimination des gîtes larvaires potentiels, les mesures de protection personnelles et la conduite à tenir en cas de symptômes. Les informations peuvent être diffusées via différents canaux, par exemple sur des sites Internet et les réseaux sociaux, mais aussi via des prospectus, les supports de communication des communes ou les établissements scolaires. La continuité des actions de communication est essentielle pour garantir leur efficacité. En cas d'événement, l'information doit être diffusée rapidement, de manière transparente et coordonnée. La gestion des événements et des crises (déclaration, évaluation de la situation, mise en œuvre opérationnelle) s'opère dans le cadre des structures cantonales compétentes. En phases 5 et 6, un état-major de crise peut être mobilisé sur la base des informations fournies par le comité d'experts concernant la situation épidémiologique. Il est notamment chargé d'analyser et d'évaluer la situation, de coordonner les interventions, d'assurer la communication, d'organiser la logistique, de gérer les aspects administratifs et de faire appel, au besoin, à des spécialistes. En cas d'épidémie, l'OFSP coordonne des analyses du risque, des recommandations et des mesures de communication, apporte un appui aux laboratoires de référence et mobilise, si nécessaire, d'autres ressources nationales. Les cantons restent les principaux responsables, tandis que la Confédération se charge de la coordination.

Les annexes du plan de mesures apportent un éclairage sur les bases légales de référence, la biologie du moustique tigre, les techniques de surveillance et de lutte, les

modes de diagnostic des maladies à transmission vectorielle et la gestion des cas. Des propositions sont également formulées en matière de communication, notamment concernant les canaux de diffusion et l'adaptation des contenus en fonction des groupes cibles, avec un renvoi vers les offres de la Confédération et des cantons.

4.5 Guide : Procédures standardisées de lutte contre les moustiques *Aedes albopictus* (moustique tigre)

Le guide « Procédures standardisées de lutte contre les moustiques *Aedes albopictus* (moustique tigre) »⁴¹ a été élaboré par le groupe de travail GIV du sous-organe « One Health » (objectif 3, chap. 5.3). Il détaille, en complément du plan de mesures⁴² de la Confédération (chap. 5.4), les mesures de contrôle des vecteurs à mettre en œuvre pour éradiquer les populations de moustiques tigres dès les phases précoces d'implantation et réduire leurs effectifs dans les zones fortement touchées, afin d'améliorer la qualité de vie des populations concernées⁴³.

5 Techniques en complément du contrôle intégré des vecteurs

La stratégie mise en place pour prévenir l'expansion du moustique tigre en Suisse se fonde sur les principes du contrôle intégré des vecteurs⁴⁴. Elle est adaptée aux spécificités locales. La lutte contre le moustique tigre associe la surveillance scientifique visant à déterminer les aires de propagation et les effectifs de l'espèce, l'élimination des gîtes larvaires dans les espaces publics et privés à l'aide de moyens physiques et de larvicides, le recours ponctuel à des adulticides en cas de maladie dûment constatée et la sensibilisation de la population. L'ensemble de ces mesures contribue à améliorer le bien-être de la population en réduisant les nuisances liées au moustique tigre et en limitant le risque de transmission autochtone de maladies, y compris dans les régions où l'espèce est bien implantée. Leur efficacité peut être renforcée par des actions ciblant directement les moustiques adultes. Différentes approches et méthodes sont d'ores et déjà mises en œuvre ou font actuellement l'objet d'expérimentations.

Les pièges à moustiques combinant le dioxyde de carbone et d'autres substances attractives (BG-Mosquitaire, Mosquito Magnet et BG-GAT, p. ex.) sont conçus pour attirer les moustiques tigres adultes, ce qui contribue à réduire localement les effectifs. Certaines études ont démontré leur efficacité lorsqu'ils sont déployés à grande échelle (*mass trapping*). Des interrogations subsistent toutefois quant à la densité effective des pièges, à leur répartition, à l'impact des captures à long terme et à l'influence des conditions socio-économiques locales sur l'efficacité de cette approche. Le Swiss Tropical and Public Health Institute, associé à l'Université de Bâle, étudie

⁴¹ [Procédures-standardisees-de-lutte-contre-les-moustiques-Aedes-albopictus.pdf](#)

⁴² [Massnahmenplan_Dengue-Chikungunya-Zika_2025_FR.pdf](#)

⁴³ [Effectiveness of integrated Aedes albopictus management in southern Switzerland | Parasites & Vectors | Springer Nature Link](#)

⁴⁴ [Handbook-for-Integrated-Vector-Management.pdf](#)

certaines de ces questions dans le cadre du projet TIGER 2.0, soutenu par le programme européen Interreg VI. Sous réserve de financements suffisants, une étude de grande ampleur devrait être menée afin d'évaluer l'efficacité de cette stratégie dans le contexte suisse⁴⁵.

La technique de l'insecte stérile (TIS) consiste à élever en masse des moustiques mâles, à les stériliser par rayonnement, puis à les relâcher dans la nature. Lorsqu'ils s'accouplent avec des femelles sauvages, ces mâles n'engendrent aucune descendance, ce qui réduit progressivement la population. Utilisée avec succès depuis plusieurs décennies pour lutter contre de nombreuses espèces d'insectes, la TIS constitue une approche respectueuse de l'environnement dans la mesure où elle cible une seule espèce et où elle ne fait pas appel à des insecticides. Associée aux méthodes de lutte traditionnelles, elle permet – à la condition d'être déployée de manière rigoureuse – de réduire de 60 à 70 % supplémentaires les effectifs de moustiques tigres. Grâce à des premiers essais menés en 2023 et 2024 à Morcote au Tessin, la SUPSI a pu confirmer l'efficacité de la TIS⁴⁶. Des résultats variables ont été enregistrés selon les conditions locales, l'efficacité maximale étant observée sur les sites les plus reculés (comme Morcote). La TIS est nettement plus complexe à mettre en œuvre et environ trois fois plus chère que le contrôle intégré des vecteurs, notamment en raison de l'opération de séparation des mâles et des femelles qu'elle implique (et ce sur des millions d'individus). En 2025, la SUPSI a étendu les expérimentations à 21 communes du Tessin⁴⁷ afin de tester la méthode sur des communes non isolées de petite taille. La production de mâles stériles est par ailleurs actuellement à l'étude et pourrait devenir opérationnelle à l'horizon 2027-2028. Cela permettrait à la fois d'accroître l'efficacité de la TIS et de réduire son coût, l'objectif étant, à terme, de l'utiliser également dans d'autres régions particulièrement touchées de Suisse. Le canton de Genève s'est d'ores et déjà montré intéressé.

La technique de l'insecte incompatible (TII), à laquelle le point 3 du postulat fait allusion, consiste à lâcher dans la nature des moustiques mâles préalablement infectés par la bactérie *Wolbachia*. Comme avec la TIS, les œufs pondus par les femelles sauvages sont non viables, ce qui contribue à réduire les effectifs. La TIS et la TII sont souvent combinées, car la libération de femelles infectées par la bactérie *Wolbachia* et capables de se reproduire entraînerait une perte d'efficacité de l'IIT. La TII présente un potentiel de performance supérieur à celui de la TIS. Elle est utilisée principalement dans les régions où les maladies transmises par le moustique tigre sont – contrairement à la Suisse – très répandues. Elle n'atteint cependant son efficacité maximale que dans les régions isolées (îles, p. ex.), comme le confirme l'étude citée dans le postulat⁴⁸. Autre limite : la bactérie *Wolbachia* étant déjà présente chez le

⁴⁵ [Landratsgeschäfte ab Juli 2015 - Kanton Basel-Landschaft - Kanton BL Standardbrief](#)

⁴⁶ [Effectiveness of the sterile insect technique in controlling *Aedes albopictus* as part of an integrated control measure: evidence from a first small-scale field trial in Switzerland | Infectious Diseases of Poverty](#)

⁴⁷ [B25001 Demande d'autorisation pour une dissémination expérimentale de spécimens mâles stérilisés du moustique tigre \(*Aedes albopictus*\), une espèce exotique](#)

⁴⁸ [A standalone incompatible insect technique enables mosquito suppression in the urban subtropics | Communications Biology](#)

moustique tigre en Suisse, du moins au Tessin, il est fort probable que les populations locales aient développé une résistance à cette bactérie. Avant de procéder à son inoculation, il faudrait donc commencer par identifier d'autres souches auxquelles les moustiques ne sont pas encore exposés. Quant aux conséquences écologiques, elles sont difficiles à évaluer dans la mesure où la bactérie *Wolbachia* est à même d'infecter d'autres insectes. La TII se révèle ainsi nettement plus complexe et plus coûteuse à mettre en œuvre que la TIS. Dans les conditions actuelles, ces contraintes ne semblent pas justifier son recours. Cette approche n'est pas (encore) privilégiée en Suisse, mais pourrait constituer une piste à l'avenir après une mise en œuvre réussie de la TIS.

6 Conclusion et perspectives

La Suisse dispose d'un système national de surveillance du moustique tigre. Le plan de mesures de la Confédération⁴⁹ et les procédures standardisées⁵⁰ élaborées en complément donnent des indications claires sur les moyens de réduire les nuisances induites par cette espèce et de prévenir les risques de propagation de maladies à transmission vectorielle. La coordination entre les services compétents aux niveaux fédéral, cantonal et communal d'une part, les institutions de recherche suisse d'autre part, est assurée par le RSM et le groupe de travail GIV du sous-organe « One Health ». Ces deux instances proposent également des offres de soutien ciblées, de la formation sur le terrain à la formulation de recommandations nationales. La surveillance et la lutte contre le moustique tigre et les maladies qu'il est susceptible de transmettre s'inscrivent d'ores et déjà dans une démarche de long terme. Ces activités sont amenées à être renforcées au regard du caractère envahissant de l'espèce, de la poursuite des changements climatiques, de la dégradation et de la disparition de biotopes naturels ou proches de l'état naturel⁵¹, du recul des espèces indigènes⁵² ainsi que de l'accroissement de la mobilité. Les mesures élaborées par les institutions compétentes et édictées par les autorités ne sauraient toutefois produire leurs effets sans la participation active de la population. Celle-ci doit notamment s'engager à tout mettre en œuvre pour appliquer les mesures préconisées. Le recours à une communication adaptée à la situation et aux groupes cibles est donc déterminant. Les retours d'expérience montrent que les actions de sensibilisation suscitent davantage l'adhésion et favorisent l'implication de la population lorsqu'elles sont déployées aux niveaux communal et cantonal. Leur efficacité est maximale lorsqu'elles s'accompagnent d'interventions directement sur le terrain.

Au regard de la situation actuelle, deux champs d'action prioritaires ont été identifiés, tant pour les autorités que pour la population, en fonction du degré d'exposition de chaque canton au moustique tigre. Dans les cantons où le moustique tigre n'est pas encore présent ou n'a été observé que sporadiquement (phases 0 et 1 du plan de

⁴⁹ [OFSP | Plan de mesures – Recommandations pour la réduction du risque de cas autochtones de dengue, de chikungunya et de zika](#)
⁵⁰ [Procédures-standardisées-de-lutte-contre-les-moustiques-Aedes-albopictus.pdf](#)

⁵¹ [Invasive mosquito vectors in Europe: From bioecology to surveillance and management - ScienceDirect](#)

⁵² [Amphibian abundance is associated with reduced mosquito presence in human-modified landscapes](#)

mesures), il est recommandé d'éradiquer les foyers d'infestation détectés. Des exemples de mesures couronnées de succès existent : à la fin de l'année 2020, un foyer d'infestation identifié en 2018 à Zurich-Wollishofen a pu être entièrement éliminé ; à Berne, les populations de moustiques tigres ont été considérablement réduites à la fin de l'année 2025 et sont désormais en voie d'éradication. Dans les cantons où le moustique tigre est déjà bien implanté (phase 2) ou dans lesquels des cas importés de maladie ont été détectés (phase 3), la priorité est de renforcer la lutte contre le vecteur, notamment par l'application de larvicides. Une étroite concertation avec les services ou offices cantonaux de santé publique, ainsi que la mise à disposition des ressources et des moyens nécessaires à la réalisation d'enquêtes épidémiologiques et au suivi de l'évolution de la situation sont par ailleurs indispensables. Cela vaut à la fois pour les trois régions présentant les effectifs les plus élevés de moustiques tigres (Tessin, Bâle et Genève), mais aussi pour les régions voisines vers lesquelles son « débordement » est observé (chap. 4.1). Si elles sont adoptées, les modifications proposées dans le cadre de la révision⁵³ de la LPE⁵⁴ permettront aux cantons d'édicter leurs propres programmes de lutte contre les organismes exotiques envahissants. Des mesures adaptées aux spécificités locales pourront ainsi être imposées pour lutter contre le moustique tigre.

Le rapport montre que les requêtes exprimées dans le postulat concernant les tâches de la Confédération sont déjà réalisées.

⁵³ [Bekämpfung invasiver gebietsfremder Organismen: Bundesrat eröffnet Vernehmlassung zur Gesetzesrevision](#)

⁵⁴ [RS 814.01 | Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement \(loi sur l'environnement, LEP\)](#)

7 Illustrations

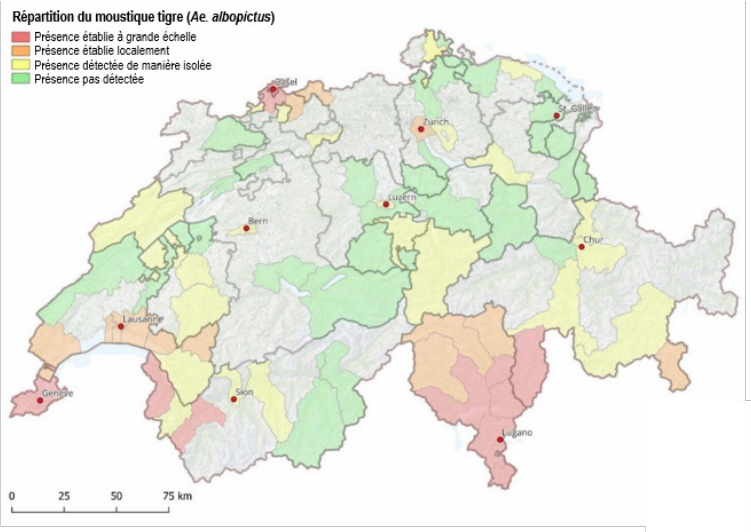


Fig. 1 : Répartition du moustique tigre asiatique dans les cantons et leurs subdivisions administratives (districts, cercles, régions, circonscriptions et circonscriptions locales, le cas échéant), 2025

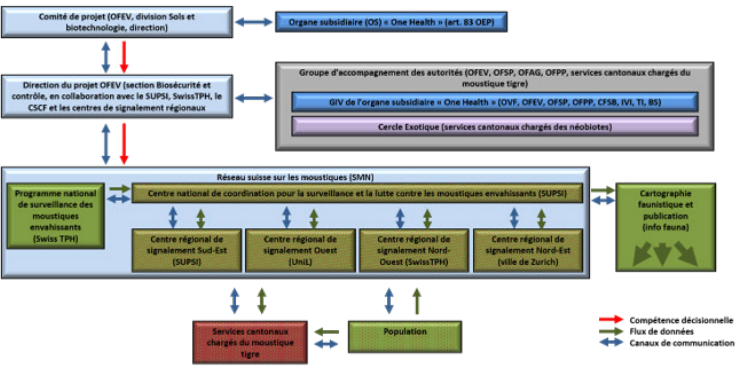


Fig. 2 : Organigramme du réseau suisse de surveillance des moustiques (RSM) pour la surveillance et la lutte contre les moustiques envahissants

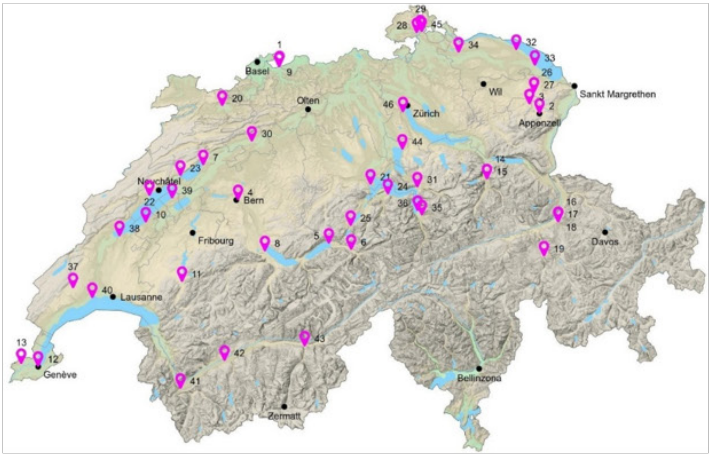


Fig. 3 : Évolution des emplacements des pièges du programme national de surveillance, 2025

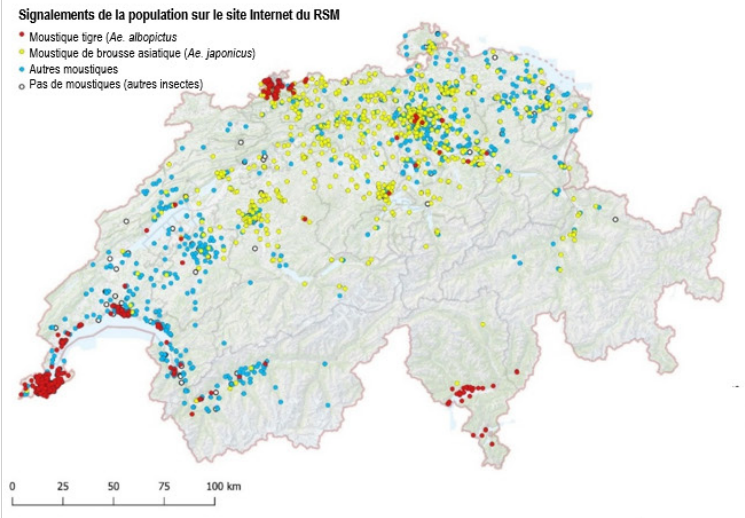


Fig. 4 : Représentation graphique des signalements de moustiques reçus par le SMN, 2025